

ASSURANCE CONSTRUCTION DE A À Z

Responsabilités, modalités de souscription et procédure en cas de sinistre

3 JOURS, 21 HEURES

RÉGLEMENTATION DE LA
CONSTRUCTION

CODE : IC51

Objectifs de la formation

Associer les rôles et les responsabilités de chaque intervenant de la construction

Distinguer les assurances obligatoires et facultatives

Lister les risques et dommages relevant des garanties obligatoires et facultatives

Gérer un sinistre

Parmi nos formateurs

- **HOUDAILLE Philippe**
Consultant en Assurance BTP,
PMA CONCEPTS
- **NAZ Alexandre**
Avocat associé spécialisé en droit immobilier,
- **RANIERI Caroline**
Avocate Associée,
RINGLE ROY ORSINI ASSOCIATION D'AVOCATS
- **MOHAMMAD Aqdas**
Avocate associée,
ASPEN AVOCATS
- **de LAROUILLIERE Stéphanie**
Avocate associée,
SELARL EARTH AVOCATS

Public concernés

- Promoteur immobilier ; Bailleur social ; Gestionnaire de bien ou de patrimoine immobilier ; Facility manager; Maître d'ouvrage et assistant à maîtrise d'ouvrage ; Maître d'œuvre ; Juriste ; Avocat ; toute personne souhaitant comprendre les mécanismes de la responsabilité dans l'acte de construire et d'assurance de la construction

Critères d'admission

- Aucun prérequis n'est nécessaire

Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire

Tarifs

- Tarif Session en classe virtuelle : 2 195,00 €HT
- Tarif Session en présentiel : 2 295,00 €HT

Etre assuré, c'est conduire vos chantiers en toute sérénité ! Le secteur de la construction fait face à des risques complexes liés aux désordres. On doit tenir compte d'une multitude de risques sur un chantier de construction. Il est donc nécessaire de sécuriser le chantier avant son ouverture et de souscrire une assurance compatible avec les rôles et responsabilités de chaque partie prenante, ainsi que les travaux que l'on souhaite mener. Les assurances visent à limiter les risques en cas de défaillance, litiges ou malfaçon le jour de la survenance du sinistre.

Cette formation s'adresse à tous ceux qui désirent comprendre les mécanismes de responsabilité et de garanties dans l'acte de construire. Notre expert décrypte les éléments et étapes clés dans l'assurance construction et relève les modalités de souscription et procédures en cas de sinistre.

Cerner le rôle et la responsabilité des différents intervenants à l'acte de construire

- Discerner les rôles et responsabilités
- Identifier les risques pendant la phase de construction
- Connaître les dommages affectant l'ouvrage réalisé : malfaçons, vices des produits...
- Appréhender les garanties légales concernant les désordres après la réception, garantie de parfait achèvement
- La responsabilité contractuelle : engagements de bonne tenue et de performance

Focus sur l'assurance construction

- Le régime de l'assurance obligatoire
- Le principe de la double obligation d'assurance
- Qui est concerné par ces obligations
- Quelle est la nature des risques couverts et l'étendue des garanties

Comprendre le fonctionnement des assurances obligatoires

- L'assurance des constructeurs : à quel moment doivent-ils s'assurer
- Quels sont les principaux critères d'application, ses exclusions
- Quelles sont leurs garanties complémentaires
- L'assurance dommage ouvrage : quelles sont les obligations du souscripteur
- Quels travaux inclure dans l'assiette de contrat
- Quelles garanties complémentaires peut-on souscrire
- Quel est leur intérêt

Savoir gérer les sinistres

- Que faire lors d'un sinistre : points à vérifier, solutions possibles
- Mise en oeuvre de la police Dommages-Ouvrages (DO) : procédure très encadrée -délais et obligations de l'assureur, convention de règlement de l'assurance-construction - objet et conséquences
- Recours amiables contre les constructeurs : intérêts et difficultés
- Procédures judiciaires : quand y recourir, comment, aspects particuliers des expertises judiciaires, voies de recours possibles

Dates

Classe virtuelle	Paris
03-05/04/2024	18-20/06/2024

Modalités pédagogiques, d'évaluation et techniques

■ Modalités pédagogiques:

Pour les formations synchrones-présentiel ou classes virtuelles (formations à distance, en direct), les stages sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants, et cherchent à respecter un équilibre entre théorie et pratique. Chaque fois que cela est possible et pertinent, des études de cas, des mises en pratique ou en situation, des exercices sont proposées aux stagiaires, permettant ainsi de valider les acquis au cours de la formation. Les stagiaires peuvent interagir avec le formateur ou les autres participants tout au long de la formation, y compris sur les classes virtuelles durant lesquelles le formateur, comme en présentiel peut distribuer des documents tout au long de la formation via la plateforme. Un questionnaire préalable dit 'questionnaire pédagogique' est envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques. Il est transmis aux intervenant(e)s avant la formation, leur permettant de s'adapter aux publics. Pour les formations en E-learning (formations à distance, asynchrones), le stagiaire peut suivre la formation à son rythme, quand il le souhaite. L'expérience alterne des vidéos de contenu et des activités pédagogiques de type quizz permettant de tester et de valider ses acquis tout au long du parcours. Des fiches mémos reprenant l'essentiel de la formation sont téléchargeables. La présence d'un forum de discussion permet un accompagnement pédagogique personnalisé. Un quizz de validation des acquis clôture chaque parcours. Enfin, le blended-learning est un parcours alternant présentiel, classes virtuelles et/ou e-learning.

■ Modalités d'évaluation:

Toute formation se clôture par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire sur le déroulement, l'organisation et les activités pédagogiques de la formation. Les intervenant(e)s évaluent également la session. La validation des acquis se fait en contrôle continu tout au long des parcours, via les exercices proposés. Sur certaines formations, une validation formelle des acquis peut se faire via un examen ou un QCM en fin de parcours. Une auto-évaluation des acquis pré et post formation est effectuée en ligne afin de permettre à chaque participant de mesurer sa progression à l'issue de la formation. Une évaluation à froid systématique sera effectuée à 6 mois et 12 mois pour s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert de compétences en situation professionnelle, soit par téléphone soit par questionnaire en ligne.

■ Modalités techniques FOAD:

Les parcours sont accessibles depuis un simple lien web, envoyé par Email aux stagiaires. L'accès au module de E-learning se fait via la plateforme 360Learning. La durée d'accès au module se déclenche à partir de la réception de l'invitation de connexion. L'accès aux classes virtuelles se fait via la plateforme Teams. Le(a) stagiaire reçoit une invitation en amont de la session lui permettant de se connecter via un lien. Pour une bonne utilisation des fonctionnalités multimédia, vous devez disposer d'un poste informatique équipé d'une carte son et d'un dispositif vous permettant d'écouter du son (enceintes ou casque). En ce qui concerne la classe virtuelle, d'un microphone (éventuellement intégré au casque audio ou à la webcam), et éventuellement d'une webcam qui permettra aux autres participants et au formateur de vous voir. En cas de difficulté technique, le(a) stagiaire pourra contacter la hotline au 01 70 72 25 81, entre 9h et 17h ou par mail au logistiqueformations@infopro-digital.com et la prise en compte de la demande se fera dans les 48h.